

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Préparatoire à l'examen AIPR

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le stagiaire aura appris la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux, ses connaissances du Guide technique, identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail, préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM

PUBLIC :

PROFIL "CONCEPTEUR" : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins un responsable et l'ensemble des techniciens intervenant sur le terrain doivent être titulaires d'une AIPR « concepteur ».

PROFIL "ENCADRANT" : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ». Cet encadrant doit être présent sur le chantier ou être en capacité de s'y rendre dans la demi-journée.

PROFIL "OPERATEUR" : salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant que conducteur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des conducteurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR (jusqu'au 1er janvier 2019, il sera cependant admis qu'un seul des salariés intervenant sur un chantier de travaux urgents soit titulaire de l'AIPR).

PRE-REQUIS :

Être âgé de 18 ans révolus.
Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen

DUREE : de 4 heures à 7 heures selon connaissances déjà acquises.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Contexte et réglementation

Présentation et objectifs de la formation.
Contexte et enjeux de la réglementation.
L'analyse des statistiques d'accidentologie.
Les obligations des différents acteurs.
Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU).
Les différents principes généraux de prévention selon tes types de travaux.
Les sanctions applicables.
Pourquoi une AIPR ?

La mise en œuvre du chantier

Les documents nécessaires sur un chantier.
Les piquetages et marquages au sol.
Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
Le guide technique : présentation et mode d'emploi.

Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

Savoir préparer son intervention

Reconnaitre les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
Les différentes classes de plan.
Lectures de plan et nomenclature des réseaux.
Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.

Travailler à proximité des réseaux

Prévoir la présence obligatoire éventuelle des exploitants.
Fournir les moyens de protection collective et individuelle.
Anticiper les situations potentiellement dangereuses.
Les règles pour les branchements.
Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.
L'obligation de récolement.

En cas d'anomalies

Mesures à respecter en cas d'accrochage.
La règle des 4A.
Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

Méthodes pédagogiques

Exposés étayés par des diaporamas

Apports théoriques et pratiques

Etude de cas et mise en situation

Questions réponses, partage d'expériences.

Formation en présentiel avec un formateur Titulaire des diplômes/titres/ certificats requis (CACES®, AIPR, etc.)

Validation des acquis

Evaluation sous forme de QCM réalisée à la fin de la formation.

L'examen proposé par la plateforme nationale aux « Concepteurs » et « Encadrants » comporte 40 questions, celui proposé aux « Opérateurs » en comporte 30. Il dure 1 heure.

Pour réussir à l'examen :

48 points sur 80 pour les « Concepteurs » et « Encadrants »

36 points sur 60 pour les « Opérateurs ».

Dispositif de suivi

Feuille d'émargement par demi-journée.

Attestation de stage

Délai d'accès à la formation : selon nos plannings, pour débiter votre formation nous avons un délai d'environ 15 jours.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap: sous réserve d'étude de dossier.

Tarifs : à partir de 90 €.

REF : CF/PROG.AIPR MISE A JOUR LE 20/01/2024.

12 rue du DR LIONNET, 15 100 SAINT-FLOUR – Tél. 04 71 60 15 08
autoecole-cussac@orange.fr

CUSSAC Formations Sarl au capital de 72 000€ RCS AURILLAC 752 353 276 / SIRET 752 353 276 00013

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 83 15 02994 15 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes

TVA FR14752353276 - APE 8553Z

Agrément Préfectoral E 22 015 00030 Saint-Flour - E 22 015 00020 Massiac-E 22 015 00040 Murat – E 24 043 00010 Cohade